



Renseignement pour un projet d'accueil pour personnes agees

Par **Marie-aline62**, le **30/04/2019** à **03:44**

Bonjour,

Je me permets de venir sur le forum pour avoir quelques réponses sur un éventuel projet que ma compagne et moi envisageons. Elle est actuellement aide-soignante en ehpad et moi j'ai effectué plusieurs années en ehpad en tant qu'aide soignante pour reprendre mes études d'infirmière et, suite à l'obtention du diplôme, je suis infirmière depuis 4 ans en réanimation. A ce jour nous envisageons de créer notre propre lieu d'accueil et voudrions avoir des renseignements sur les différentes étapes à la réalisation de ce projet. Il porterait sur l'hébergement de jour de plusieurs personnes âgées mais aussi avec des périodes d'hébergement semaine pour permettre aux enfants (aidant ou non) de ces personnes âgées, de partir sereinement en vacances ou leurs permettrent de souffler un peu à leur tour.

Je tenais à vous remercier de vos interventions pour l'aide apporter à nos recherches.

Cordialement,

Aline

Par **Visiteur**, le **30/04/2019** à **07:10**

Bonjour

En préambule, sachez qu'il est louable mais très difficile de faire cela, car il est pratiquement impossible de faire face aux charges, payer le personnel et en vivre soi même.

Il est faut savoir que c'est toujours une démarche lourde et que, outre l'activité, il vous faudra acquérir des connaissances en matière de gestion et de comptabilité.

Alors pour vous lancer, il est je pense préférable d'envisager une structure de genre "familial", qui constitue une alternative à l'hébergement en établissement (3 personnes max).

L'agrément est délivré par le conseil départemental, qui organise la formation et le contrôle des accueillants familiaux .

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-en-accueil->

familial#quels-sont-les-diff-rents-types-d-accueil-nbsp-

<https://www.famidac.fr/?-Annuaire-de-l-accueil-familial-social-par-departements->

Car vous diriger vers un projet plus important necessite d'être titulaire (ou assicié) d'un CAFDES, ou encore un Mastere ou DESS gestion des Etablissements de sante (BAC + 5).

<http://www.agevillage.com/article-4242-1-Creer-une-structure-d-accueil-pour-personnes-agees-les-bonnes-questions.html#go-to-comments>

préparer préalablement le master nécessaire, il existe le foyer -logement ou les PUV (Petites Unités de Vie inférieurs à 25 lits).